

PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE

«Mention» «Prénom» «Nom»

«Adresse»

«CP» «Localité»

Bruxelles, le 5 mai 2017

Numéro d'avocat : «Référence»

Mon cher confrère,

Je dois malheureusement constater que, nonobstant les termes de ma lettre du 7 avril dernier, l'Ordre n'a toujours pas été crédité – à la date de ce 4 mai 2017 - du solde de la première tranche de votre cotisation de l'année 2017.

En application de l'article 4.2.1 § 4 du R.O.I., la majoration de 10 % a donc été appliquée sur le solde de la première tranche de votre cotisation.

Puis-je vous inviter, une dernière fois, à régulariser votre situation en créditant le compte de l'Ordre du montant figurant sur le formulaire de virement que vous trouverez ci-dessous ?

A défaut pour vous d'avoir fait le nécessaire **avant le 29 mai prochain** au plus tard, je n'aurai, bien à regret, d'autre alternative que de vous inviter à comparaître le 27 juin prochain devant le conseil de l'Ordre qui vous entendra au sujet de votre défaut de vous acquitter de vos cotisations à l'Ordre.

Je veux croire que nous ne devrons pas en arriver à cette extrémité.

Dans l'attente de votre prompt paiement, je vous prie de croire, mon cher confrère, à l'assurance de mes sentiments dévoués. »

Le trésorier de l'Ordre,

Laurent Tainmont.

«Montant»

«Prénom» «Nom»

«Adresse»

«CP» «Localité»

«Communication»